

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2014

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 07/10/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 20/10/2014

Délibération n° D-2014-462

Unions locales de syndicats - Présentation des rapports
d'activités et financiers 2013

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Madame Nathalie SEGUIN, Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Madame Josiane METAYER

Direction Animation de la Cité**Unions locales de syndicats - Présentation des rapports d'activités et financiers 2013**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La législation fait obligation aux collectivités locales de s'assurer de la bonne utilisation des fonds publics. Conformément aux articles L.2251-3-1 et R.2251-2 du Code général des collectivités territoriales, les structures locales des organisations syndicales doivent présenter, à la Ville de Niort, un rapport détaillant l'utilisation de la subvention de fonctionnement.

Les structures locales des organisations syndicales ont donc fourni leur bilan d'activité et financier des actions réalisées à Niort, en 2013 : défense des intérêts, suivi des plans sociaux, négociation des accords d'entreprise, conseils auprès des usagers ...

Pour mémoire, le Conseil municipal, lors de sa séance du 16 septembre 2013, a accordé les subventions suivantes aux unions locales de syndicats :

Union Locale de Syndicat	Subventions 2013
Union locale de la CGT	6 860 €
Union locale de la CGT - Force Ouvrière	4 704 €
Union locale de la CFDT	5 390 €
Union locale de la CFE-CGC	1 430 €
Union locale de la FSU	1 372 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte des rapports d'activités et financiers des structures locales des organisations syndicales suivantes :

- Union locale de la CGT
- Union locale de la CGT - Force Ouvrière
- Union locale de la CFDT
- Union locale de la CFE-CGC
- Union locale de la FSU

Le Conseil municipal a pris acte des rapports d'activités et financiers des structures locales des organisations syndicales

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE